

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : ACCUEIL-RELATION CLIENTS ET USAGERS				Candidats			
				Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance	
ÉPREUVES	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1- Épreuve scientifique et technique	U1	2					
Sous-épreuve E 11 <i>Économie-droit</i>	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
E2-Analyse et traitement de situations liées à l'accueil	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
E3-Situation professionnelle d'accueil	U3	9					
Sous-épreuve E 31 <i>Analyse de la fonction accueil et projet d'amélioration</i>	U31	4	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Accueil au téléphone</i>	U32	2	CCF		Ponctuel oral	35min	CCF
Sous-épreuve E 33 <i>Accueil en face à face</i>	U33	2	CCF		Ponctuel oral	45min (1)	CCF
Sous-épreuve E 34 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	4					
Sous-épreuve E 41 <i>Langue vivante 1</i>	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (2)	CCF
Sous-épreuve E 42 <i>Langue vivante 2</i>	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (2)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E 51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E 52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 20 minutes de préparation

- (2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal ; elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de préparation.